

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

Séance du 19 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Marion BARNARIE, Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Georges GARDON, Claude LAUDET –

Excusé(s) : -
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 15 juillet 2024
Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2024-023
OBJET : CREANCES ADMISES EN NON VALEUR -

Monsieur le Maire donne lecture des états transmis par la trésorerie concernant les créances admises en non-valeur pour un montant total de 258,75 € correspondant à des factures d'eau de 2022 et 2023 non recouvrées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'inscription en non-valeur de la somme de 258,75 € à l'article 6541.

Fait et délibéré ce jour,
Le Maire,

Daniel FERNANDEZ



Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Abstentions	0